

CONVENTION D'UNION DE PARIS du 20 Mars 1883 pour la Protection de la Propriété industrielle, révisée à Bruxelles le 14 Décembre 1900, à Washington le 2 Juin 1911, et à La Haye le 6 Novembre 1925.

[L'instrument de Ratification par le Canada déposé le 1er mai 1928]

Le Président du Reich allemand; le Président de la République d'Autriche; Sa Majesté le Roi des Belges; le Président des Etats-Unis du Brésil; le Président de la République de Cuba; Sa Majesté le Roi de Danemark; le Président de la République dominicaine; Sa Majesté le Roi d'Espagne; le Président de la République d'Esthonie; le Président des Etats-Unis d'Amérique; le Président de la République de Finlande; le Président de la République française; Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes; Son Altesse sérénissime le Gouverneur de Hongrie; Sa Majesté le Roi d'Italie; Sa Majesté l'Empereur du Japon; Sa Majesté le Sultan du Maroc; le Président des Etats-Unis du Mexique; Sa Majesté le Roi de Norvège; Sa Majesté la Reine des Pays-Bas; le Président de la République polonaise, au nom de la Pologne et de la Ville libre de Dantzic; le Président de la République portugaise; Sa Majesté le Roi des Serbes, Croates et Slovènes; Sa Majesté le Roi de Suède; le Conseil fédéral de la Confédération suisse; les Etats de Syrie et du Grand Liban; le Président de la République tchécoslovaque; Son Altesse le Bey de Tunis; le Président de la République turque.

Ayant jugé utile d'apporter certaines modifications et additions à la Convention internationale du 20 mars 1883, portant création d'une Union internationale pour la protection de la Propriété industrielle, révisée à Bruxelles le 14 décembre 1900 et à Washington le 2 juin 1911, ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir:

Le Président du Reich allemand:

- M. W. F. von Vietinghoff, Conseiller de Légation d'Allemagne à la Haye;
- M. von Specht, Geheimer Oberregierungsrat, Président de l'Office des Brevets;
- M. Klauer, Conseiller ministériel au Ministère de Justice;
- M. le Prof. Dr Albert Osterrieth, Justizrat;

Le Président de la République d'Autriche:

- M. le Dr Carl Duschanek, Conseiller ministériel, Vice-Président de l'Office autrichien des Brevets;
- M. le Dr Hans Fortwängler, Conseiller ministériel audit Office;

Sa Majesté le Roi des Belges:

- M. Octave Mavaut, Directeur Général de l'Industrie au Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale;
- M. Albert Capitaine, Avocat à la Cour d'Appel de Liège, ancien Bâtonnier, Délégué de la Belgique à la Conférence de Washington;
- M. Louis André, Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles;
- M. Thomas Braun, Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles;
- M. Daniel Coppieters, Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles;

Le Président des Etats-Unis du Brésil:

- M. le Dr Julio Augusto Barboza Carniero, Membre du Comité Economique de la Société des Nations;
- M. le Prof. Dr Carlos Americo Barbosa de Oliveira, Professeur à l'Ecole Polytechnique, Directeur de l'Ecole Normale des Arts et des Métiers Wenceslau Braz;